

**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**



Décision sur la reconstitution de la Chambre de procédure sommaire

Le 4 octobre 2023, conformément à l'article 15, paragraphe 3, du Statut et à l'article 28 du Règlement, la Chambre de procédure sommaire a été reconstituée pour la période prenant fin le 30 septembre 2024, la composition étant la suivante :

Président	M. le Président Heidar (<i>ex officio</i>)
Membres	Mme la Vice-Présidente Chadha (<i>ex officio</i>) M. le juge Jesus M. le juge Kolodkin Mme la juge Infante Caffi
Membres suppléants	M. le juge Rhee M. le juge Marciniak

En application de l'article 31, paragraphe 1, du Règlement, le Président du Tribunal préside la Chambre.

Adoptée le 5 octobre 2023.